

Ordonnance Souveraine n° 692 du 9 janvier 1953 rendant exécutoire la convention relative à la faillite et à la liquidation judiciaire signée à Paris le 13 septembre 1950 entre la Principauté de Monaco et la République française

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	9 janvier 1953
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 26 janvier 1953 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux avec la France ; Economie et investissement ; Procédures collectives et opérations de restructuration

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1953/01-09-692@1953.01.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Une convention relative à la faillite et à la liquidation judiciaire ayant été signée à Paris, le 13 septembre 1950, entre Notre plénipotentiaire et le plénipotentiaire de M. le Président de la République française et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Paris le 22 décembre 1952, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la promulgation de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 janvier 1953

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1953/Journal-4973>